

Printemps 2018

Présentation PowerPoint sur les derniers développements survenus à Aide juridique Ontario

Les stratégies d'Aide juridique Ontario ont été soulignées. Il existe un certain nombre de stratégies dans le cadre desquelles AJO cible un domaine de prestation de services ou un groupe de clients marginalisés pour lequel il est nécessaire de concentrer des actions. L'axe d'approche de ces stratégies repose sur l'examen des services existants, des renseignements sur le type de clients qui les utilisent, la recherche des lacunes et des possibilités d'amélioration. Toutes les stratégies impliquent de nombreuses consultations. Une fois la stratégie approuvée par le conseil d'administration, un rapport sur les réalisations ainsi que des propositions d'initiatives pour l'année suivante sont soumis chaque année au conseil d'administration.

Commencée il y a dix ans, la Stratégie de justice applicable aux Autochtones a été la première stratégie à l'intention des clients d'Aide juridique Ontario. Elle fut suivie par la Stratégie en matière de santé mentale, puis par la Stratégie en matière de violence familiale, et enfin par la Stratégie relative à la mise en liberté provisoire. Une Stratégie à l'intention des communautés racialisées ainsi qu'une Stratégie en matière de droit carcéral sont en cours d'élaboration.

L'admissibilité financière à l'aide juridique, fixée par règlement, a été réduite pendant les compressions budgétaires des années 1990 et n'a pas été rajustée pendant près de 20 ans. En raison de l'inflation, en 2012, seulement la moitié des personnes ayant un revenu inférieur à la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada étaient admissibles à l'aide juridique. Dans les années 1990, toutes les personnes dont le revenu était inférieur à la MFR auraient été admissibles. En 2014, le gouvernement actuel a répondu à l'analyse de rentabilisation d'Aide juridique Ontario visant à améliorer l'accès à la justice par une série d'augmentations ayant pour but de s'attaquer à l'érosion, et ce, sur une période de huit à dix ans. Le 1^{er} avril 2018, Aide juridique Ontario a mis en œuvre la cinquième augmentation de 6 % de l'admissibilité financière, la première ayant eu lieu en 2014. Le nouveau financement fourni par la province visant à soutenir ce programme a servi à accroître l'admissibilité juridique et financière. Il

existe toutefois une restriction : le financement doit être utilisé pour de nouveaux clients admissibles ou pour de nouveaux services. Aide juridique Ontario a connu des difficultés financières et a dû interrompre certains de ses nouveaux services, notamment ceux liés à l'élargissement de l'admissibilité des accusés vulnérables faisant l'objet d'une première condamnation au moment où, malgré les prévisions, la demande pour ces services excédait le financement disponible.

La situation financière actuelle d'Aide juridique Ontario s'est améliorée au début de l'exercice 2018-2019. La planification financière est difficile, car les revenus et la demande de services sont tous deux sujets à des fluctuations. À l'automne 2017, Aide juridique Ontario était en situation déficitaire et faisait face à de sérieux défis, mais depuis, deux événements importants se sont produits. Tout d'abord, le gouvernement fédéral a fourni un financement ponctuel pour aider à répondre à la forte hausse de la demande de services juridiques pour les réfugiés. Ensuite, deux hausses de taux d'intérêt ont été annoncées, ce qui a eu pour effet d'augmenté le montant du financement qu'Aide juridique Ontario a reçu de la Fondation du droit de l'Ontario, qui, en conformément à la loi, fournit à l'aide juridique 75 % du revenu provenant des comptes en fiducie des avocats. Les sommes qui proviennent de la Fondation du droit constituent une importante source de revenus pour Aide juridique Ontario, mais cette source est sujette à des fluctuations. Au moment de la récession de 2008, la baisse des revenus de la Fondation du droit qui en a résulté équivalait à une réduction de plus de 50 millions de dollars du budget de l'aide juridique.

Compte tenu de la récente évolution financière positive et d'un nouveau versement effectué dans le cadre du financement provincial au titre de la dernière augmentation de l'admissibilité financière, il est possible d'améliorer les services. Toutefois, il est possible qu'une réduction du financement de base soit inévitable étant donné que le ministère fait face à des compressions budgétaires. Entre-temps, les deux défis auxquels Aide juridique Ontario tente de s'attaquer sont les longs délais d'attente au centre d'appels et les problèmes liés au nouveau système de gestion de l'information des cliniques.

En plus de préparer le plan d'activités, cette année, Aide juridique Ontario s'est engagée dans un processus de planification à plus long terme mené par le président-directeur général. Ce processus, qui ne fait que commencer, visera à définir des objectifs en matière d'accès à la justice pour les cinq prochaines années. Le processus comprendra d'importantes consultations, y compris avec les comités consultatifs, dans les mois à venir.

